

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 26 MARS 2009 A MONTPLONNE

Présents : Mesdames Bernadette FISCHER, Frédérique TROUCHARD, Delphine MALTHIERY, Karine MARCHAND, Messieurs Jacky LEMAIRE, Jean-Louis CANOVA, Angelico MATTIONI, Denis VARNIER, Serge MULLER, Francis COLIN, Christophe CAMONIN, Francis THIRION, Régis DUPONT, Hugues BERTHELON, Claude DAOUZE, Bernard HENRIONNET, Jean-Noël ARMANINI, Alain ROMBI, Gaston CARRE, Yannick INTINS, Roland LAVANDIER, Fabrice PETERMANN, Pascal QUERUEL, Francis LEROUX, Dominique GRANDPIERRE.

Assistaient : Mesdames Marie-Ange MAROT, Messieurs Damien VAN HECKE, Jean GAVAZZI, Frédéric BASTIEN, Roland DUFOUR.

Absents excusés : Mesdames Monique ALLARD (*suppléée*), Frédérique CHALOPPE (*suppléée*), Monsieur Jean-Noël PIERRE (*pouvoir à Christophe CAMONIN*).

Absents non excusés : Madame Yolande STOCKER, Messieurs Gérard CHÂLONS, Michel PEDRETTI.

Secrétaire de séance : Madame Bernadette FISCHER.



Jacky LEMAIRE, Président, remercie la Commune de MONTPLONNE d'accueillir les membres du Conseil Communautaire pour leur assemblée générale et après avoir constaté que le quorum était atteint, il ouvre la séance.

1 – COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2008 :

Jean-Louis CANOVA, Vice-Président présente à l'assemblée les Comptes Administratifs 2008 des différents budgets. Les résultats sont les suivants :

① Budget Général :

- section de fonctionnement : excédent de 14 785.51 €
- section d'investissement : excédent de 254 100.50 €

② Z.A. de la Forêt :

- section de fonctionnement : déficit de 159 042.27 €
- section d'investissement : excédent de 198 885.83 €

③ P.A.E. de La Houquette :

- section de fonctionnement : excédent de 4 301.75 €
- section d'investissement : déficit de 294 047.81 €

Le Conseil Communautaire vote les différents comptes administratifs ainsi que les comptes de gestion dressés par la Trésorière qui présentent les mêmes résultats.

2 – BUDGETS PRIMITIFS 2009 :

Jacky LEMAIRE reprend la parole et présente les prévisions budgétaires 2009 pour les différents budgets, à savoir :

① Budget Général :

- section de fonctionnement : 1 947 325 €
- section d'investissement : 887 591 €

② Z.A. de la Forêt et P.A.E. de La Houquette :

Le Président présente les projets de travaux envisagés sur ces deux zones et précise que la mise en forme de ces budgets qui assez complexe sera finalisée avec le concours de la Trésorière.

Les membres du Conseil sont d'accord pour inscrire les dépenses de :

- 1 000 € sur la Z.A. pour des travaux de raccordement téléphonique
- 287 500 € sur le P.A.E. relatifs au traitement des eaux pluviales, dossier Loi sur l'Eau, travaux E.D.F., remplacement d'un transformateur volé, honoraires D.D.E....

Le Conseil approuve les prévisions de budget présentées.

Il est précisé que le service Education et Transport du Conseil Général a demandé de ne plus intégrer sa participation dans tous les projets de nature "scolaire".

Lors de la présentation des dépenses du Budget Général, une discussion s'est engagée à propos de notre participation au Pays Barrois et au P.A.V.O.S.

Concernant le Pays Barrois, la participation annuelle par habitant passe de 1.25 € à 3.70 €. Les membres du Conseil s'interrogent sur cette hausse, basée uniquement sur des frais d'études, d'audit et de personnel supplémentaire et se posent la question de leur maintien ou non au sein du Pays. Le Conseil du Pays Barrois nous ayant précédés dans le vote du budget (*Jacky LEMAIRE a voté contre, 5 autres délégués se sont abstenus*), celui-ci a été accepté avec la hausse et il nous est impossible de refuser le paiement de notre participation.

La CODECOM inscrit la somme au BP 2009, mais les membres du Conseil ayant, à l'unanimité, voté contre l'augmentation, il est décidé de prendre une délibération faisant acte de l'avis défavorable de notre Conseil face à cette augmentation et des renseignements seront pris sur les possibilités et les conséquences d'un retrait de notre CODECOM du Pays Barrois.

Le P.A.V.O.S. a décidé de porter le montant de la participation des collectivités de 1.55 € à 1.35 € réparti comme suit : 1.05 € pour le P.A.V.O.S. et 0.30 € pour l'Office de Tourisme de Bar le Duc, ce qui induit pour notre CODECOM une participation de 13 899.60 €.

Les avis sont partagés également en ce qui concerne le maintien de l'adhésion de notre CODECOM au P.A.V.O.S. (*13 pour le maintien, 12 contre, 1 abstention*).

Le Président du P.A.V.O.S. doit rencontrer Jacky LEMAIRE à ce sujet.

3 – SUBVENTIONS :

Les subventions sont votées :

- 1 500 € ⇒ Coopérative du Collège Emilie Carles
- 700 € ⇒ Association Sportive du Collège
- 500 € ⇒ Ecuries de Jeand'Heurs (*seul concours officiel de la Meuse*)
- 500 € ⇒ Meuse Attelage (*10^{ème} concours national*)
- 500 € ⇒ Jovilliers Echanges et Culture (*emploi saisonnier d'un étudiant pour activités estivales*)

Les membres du Conseil donnent leur accord avec la réserve de verser les subventions sur la présentation du bilan N-1 en plus de la présentation du budget prévisionnel.

4 – VOTE DES QUATRE TAXES :

Considérant qu'il n'y a pas de projet 2009 motivant la hausse des impôts directs et que les bases ont sensiblement augmenté, le Président propose de maintenir les taux actuels. Le Conseil est d'accord, les taux sont donc maintenus à :

- Taxe d'habitation : 2.35 %
- Foncier bâti : 4.90 %
- Foncier non bâti : 10.19 %
- Taxe professionnelle : 2.07 %
- Taxe professionnelle de zone : 7.10 %

5 – PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA HOUPETTE :

Pour ce qui concerne cette zone, le Président informe les élus que l'I.N.R.A.P. a terminé les fouilles archéologiques et que le permis d'aménager va pouvoir enfin nous être délivré.

Le dossier Loi sur l'Eau établi par le B.E.P.G. a été remis aux services de la D.D.A.E., ce qui va permettre à la D.D.E. de lancer les consultations pour terminer enfin le programme de traitement des eaux pluviales pour lequel une subvention D.D.R. de 60 % nous avait été accordée en 2004. A ce sujet et suite à plusieurs entretiens et courriers avec le Préfet et le Secrétaire Général, un report à titre tout à fait exceptionnel nous a été accordé jusqu'en Octobre 2009 pour mener les travaux à leur terme.

Jacky LEMAIRE informe également l'assemblée que le transformateur qui avait été installé sur cette zone a été dérobé il y a certainement plusieurs mois ainsi que les câbles des candélabres. Les élus de la précédente mandature n'avaient pas jugé utile de remplacer tout ceci tant que des entreprises ne manifestaient pas le désir de s'installer mais, à présent, il va falloir pourvoir à leur renouvellement.

Il informe également que l'entreprise APPIA, titulaire du marché, a adressé un mémoire de réclamation pour une révision de prix dont le montant s'élève à 32 459.28 € HT.

Rappel des faits :

- marché public de 379 903 € HT signé en 2007 – prix fermes actualisables
- durée d'exécution du marché supérieure à trois mois pour des fournitures dont le prix est directement affecté par les fluctuations de cours mondiaux
- un avenant prenant en compte une clause de révision des prix est signé en décembre 2007 et visé par le contrôle de légalité
- la D.D.E. conteste l'avenant et refuse d'appliquer la hausse
- la trésorerie précise qu'un avenant ne doit jamais modifier le prix d'un marché mais qu'il est exécutoire et qu'elle a pour obligation de payer et de faire appliquer la révision.

Renseignements ont été pris auprès des services juridiques du Conseil Général, APPIA est dans ses droits, les prix du marché auraient dû être révisables et non fermes actualisables.

Il s'agit de circonstances imprévues et nous devons payer.

Le Conseil décide d'inscrire cette somme au budget.

6 – DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE L'O.P.A.H. :

Un seul dossier concernant la pose de menuiseries extérieures a été instruit et transmis par URBAM CONSEIL :

- ⇒ M. DEGRANDCOURT (*Cousances les Forges*) : total des travaux : 5 647.00 € TTC
participation de notre CODECOM : 1 124.00 €

7 – CENTRE D'ACCUEIL COLLECTIF POUR MINEURS :

Francis COLIN présente le budget prévisionnel pour l'ouverture dès cet été d'un Centre d'Accueil pour les ados sur trois sites différents.

Il s'équilibre en dépenses et recettes à 18 230 € et comprend :

- en dépenses : les frais de déplacement, de coordination et de formation. Les divers achats de petit matériel d'équipement, pharmacie, communication, assurances...
 - en recettes : la participation des familles, de la C.A.F., de Jeunesse et Sports, du Conseil Général.
- A noter que les salaires des directeur et animateurs sont pris en charge sur le budget général de la CODECOM.

8 – TRI SELECTIF :

Francis THIRION fait lecture d'un courrier d'ADELPHÉ qui se propose de gérer le règlement des soutiens financiers en notre nom et pour notre compte.

Chaque trimestre, ADELPHÉ versera un acompte et régularisera le solde des soutiens en fin d'année.

Considérant que cette façon de procéder allégera le travail administratif et réduira les délais de versement des soutiens, le Conseil accepte qu'un contrat de mandat d'autofacturation avec ADELPHÉ soit signé.

D'autre part, il rappelle que la collecte des D3E sur le site de la déchetterie a été mis en route en Octobre 2008 et qu'il a permis le recyclage de 12.5 Tonnes d'appareils ménagers sur ce trimestre. Leur enlèvement est effectué gratuitement par une association meusienne et un soutien de 689 € nous sera versé.

9 – FACADES PRIVEES :

Le Conseil Général a adressé un courrier nous informant qu'une pause dans l'attribution des enveloppes territoriales a été décidée pour l'année 2009.

Jacky LEMAIRE pose le problème des subventions au ravalement des façades privées, soit :

- la CODECOM supprime complètement cette prime
- la CODECOM maintient sa participation : 12.5 % d'une dépense plafonnée à 3 660 € = 457.50 €
- la CODECOM maintient sa participation et prend en charge la part que le Conseil Général n'assume plus (12.5 % d'une dépense plafonnée à 3 660 € = 457.50 €), soit 915.00 € en tout

Le Conseil décide de retenir la deuxième solution.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 23 h 30.

La Secrétaire de séance,

Bernadette FISCHER

